

Tinlot, le 06 juillet 2026

N/Réf. : RU 35/26
Vos réf. : AG/26-000368

INFORMATIONS NOTARIALES : Art. DIV.99 et D.IV.100 CoDT/Art R. IV 105-1

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 01/06/26 relative à un bien sis Place de l'Eglise, 4 à 4557 Tinlot, cadastré : TINLOT 3 DIV/ABEE/, Section C n°118E et appartenant au propriétaire repris ci-dessous, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

Informations complémentaires

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

Le bien en cause n'a fait pas l'objet après 1977 de(s) permis d'urbanisme.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement.

Le bien en cause n'a fait pas l'objet de déclaration environnementale de Classe 3

Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.

Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.

Aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée.

Aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé ce jour.

Observations

A titre de renseignements, le Collège fait part des observations suivantes : **Néant**

Pour les frais de la présente recherche une redevance de 70,00 € est perçue. Merci de verser ce montant sur le compte Belfius : BE05 0910 0045 0875 GKCCBEBB avec la communication RU 35/26

Les informations et prescriptions contenues dans le présent document ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée et sont celles dont nous disposons dans notre base de données.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

A Tinlot, le 06 juillet 2026

J. REBIA

Directeur général



C. GUYOT

Bourgmestre

REMARQUES

En vertu de l'article R.IV.105-1 du Code du développement territorial, les Communes sont tenues de fournir uniquement les renseignements visés à l'article D.IV.97, 7° dudit code.

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.

L'absence de constat d'infraction(s) urbanistique(s) dans un procès-verbal n'exclut pas l'existence d'éventuelles infractions urbanistiques. Il vous appartient d'interroger les cédants pour obtenir une information précise à ce sujet. De plus, en cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune.

La réglementation wallonne prévoit un délai de péremption pour certaines infractions très limitées en vertu de l'article D.VII.1 §2 du CoDT. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique, cette dernière ne sera retirée (si elle est jugée régularisable) que via une procédure d'autorisation urbanistique (permis), peu importe le changement de propriétaire.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées.

Enquête notaire

	Division: TINLOT 3 DIV/ABEE/ Section: C Numéro: C 118 E INS: 61081 Surface calculée: 8.17 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Place de l'Eglise 4 , 4557 Abée-Scry <u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> HUY-WAREMME
Parcelle concernée	1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 8.17 ares)
Plan de secteur	<u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 61081-RMR-0001-01 Libellé: Tinlot Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: Li
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 61081-REP-0001-01 Libellé: Tinlot Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Li
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 61081-RCB-0002-02 Libellé: Règlement communal concernant la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 15/02/1979 (Roi (arrêté)) Liendoc: Li Parcelle située en SDC : Non
Schéma de Développement Communal	
Anciennement Schéma de Structure Communal	
Permis d'Urbanisation	
Rénovation urbaine	
Revitalisation urbaine	
Sites à réaménager (SAR)	
Périmètre de reconnaissance économique	
Schéma d'Orientation local	
Périmètre de remembrement urbain	
Article D.IV.22	
Zones d'assainissement	Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Oui Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non Parcelle située dans un SAR: Non La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non Parcelle concernée par un SOL: Non Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non 1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA) Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Cours d'eau	
Aléa d'inondation	Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Liste des arbres et haies remarquables	
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	
Zone Natura 2000	
Zone Natura 2000 (100m)	
Servitudes	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non

Banque de données de l'Etat des Sols:

Zones de consultation obligatoires du sous-sol

Cavité souterraine d'intérêt scientifique

Eboulement

Patrimoine - Biens classés et zones de protection

Inventaire régional du patrimoine:

Carte archéologique

Chemin de Grande Communication (Liège)

Modifications à l'atlas de la voirie vicinale

Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)

Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers

Mesures d'aménagement du SDC

Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non
Zones vulnérables SEVESO: Non
Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non
Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines
La parcelle n'a pas une présence de puits de mines
La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines
La parcelle n'a pas une présence de minières de fer
La parcelle n'a pas une présence de karst
Parcelle située dans une cavité: Non
Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non
La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Parcelle contenant un monument classé : Non
Parcelle contenant un site classé : Non
Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non
Parcelle contenant un site archéologique classé : Non
Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
La parcelle est concernée par la carte archéologique: **Oui**
(100% soit 8.17 ares)
Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
la parcelle est concernée par le SDC: **OUI**
Aire d'habitat à caractère villageois (100% soit 8.17 ares)

Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.
Ce document a été généré le 06/07/2026 14:49